



Route d'Aubonne 7
1304 Cossonay-Ville

**ASSOCIATION SCOLAIRE
INTERCOMMUNALE
COSSONAY VEYRON-VENOGE**

**Au Conseil Intercommunal
de l'Association Scolaire intercommunale
de Cossonay Veyron – Venoge**

Préavis du Comité de Direction no 01-2026 relatif aux comptes 2025 de l'ASICOVV Rapport de Gestion

Madame la Présidente,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du règlement du Conseil intercommunal de l'association, nous soumettons à votre approbation les comptes 2025 établis selon le règlement sur la comptabilité des Communes et les Directives du Département.

Ils ont été adoptés par le Comité de Direction dans sa séance 26.02.2026 et ont été présentés à la commission de gestion et finances.

GESTION

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois en 2025. 3 préavis du Comité de Direction lui ont été soumis.

En plus des préavis relatifs aux comptes et au budget, le Conseil Intercommunal a accepté un crédit d'investissement pour l'installation de 4 classes provisoires à L'Isle.

Le Comité de Direction s'est réuni à 17 reprises durant l'année 2025. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels, tels que les transports, les devoirs surveillés, l'accueil de midi, les contrôles dentaires et les relations avec les communes.

A fin juin 2025, Mme Laurence Peytregnet a mis fin à son mandat politique à Cuarnens, libérant ainsi une place au Comité de Direction. Les membres remercient sincèrement Mme Peytregnet pour son engagement au sein de l'ASICOVV. Pour la remplacer, Mme Carine Maillat, Municipale à Cuarnens a rejoint le Comité de Direction en septembre 2025, suite à sa nomination par le Conseil intercommunal. A la fin de l'année 2025, le Comité est donc composé des membres suivants :

- Anne-Lise Rime de L'Isle, Présidente
- Stéphane Laurent de Mont-la-Ville, Vice-Président
- Isabelle Mancino de Chavannes-le-Veyron
- Frédéric Rossi de Gollion
- Florence Texier-Claessens de Cossonay
- Carine Maillat de Cuarnens
- Vincent Devantay de Grancy

Pas de modification au sein des membres de l'équipe administrative, mais une modification de la répartition du salaire de la secrétaire qui n'a toutefois pas d'impact pour l'ASICOVV.

- Véronique Grandjean, boursière de la Commune de L'Isle, travaille sous mandat pour l'ASICOVV à un taux d'environ 15%. La commune nous facture les heures de travail effectuées pour notre association.
- Nadia Pisani Ben Nsir, secrétaire employée de l'ASPIC, travaille à 30% pour l'ASICOVV. Son salaire est réparti entre 2 associations (ASICOVV 30%, ASPIC 70%), selon une convention.

Les rubriques suivantes donnent des informations complémentaires sur les divers objets suivis par le Comité de Direction. Celui-ci remercie chaleureusement les personnes qui ont collaboré aux diverses tâches de l'Association et en particulier la directrice de l'Etablissement primaire de Cossonay Veyron-Venoge (EPCVV), Mme Marie-Christine Fasel, ainsi que la boursière, Mme Véronique Grandjean et la secrétaire, Mme Nadia Pisani Ben Nsir.

Bâtiments

Pour rappel, les communes mettent les locaux nécessaires à l'enseignement à disposition et l'Etablissement scolaire est en charge de l'enclassement. Le Comité de Direction salue la bonne collaboration avec la direction scolaire ainsi qu'avec les communes afin de trouver des solutions adaptées aux besoins des élèves.

Notre établissement fait face à une progression du nombre d'élèves. Ci-dessous, nous trouvons les projections de la DGEO établies en janvier 2024 :

• Rentrée 2025	955 élèves
• Rentrée 2030	1112 élèves
• Rentrée 2035	1043 élèves
• Rentrée 2040	1030 élèves

Voici les effectifs enregistrés ces 4 dernières années :

• au 31.12.2022	815 élèves
• au 31.12.2023	865 élèves
• au 31.12.2024	946 élèves
• au 31.12.2025	937 élèves

De nouvelles classes ont été ouvertes à la rentrée 2025-2026. Les collèges existants n'offrant plus de locaux disponibles, le Conseil Intercommunal de l'ASICOVV a accepté l'installation de pavillons à L'Isle (Préavis n° 02-2025).

Ceux-ci ont été installés durant les vacances d'été, ils peuvent accueillir 4 classes. A la rentrée d'août, 3 classes ont été ouvertes, la 4^{ème} salle faisant office de salle des maîtres et de salle de dégagement.

Tableau des classes

Collège	Lieu	Nbr.classes 2022-2023	Nbr.classes 2023-2024	Nbr.classes 2024-2025	Nbr.classes 2025-2026
Collège des Chavannes 1	Cossonay	6	9	9	9
Collège des Chavannes 2 et pavillons	Cossonay	8	13	13	13
PAM	Cossonay	6	<i>Salles spéciales</i>	<i>Salles spéciales</i>	<i>Salles spéciales</i>
Collège	Cuarnens	7	8	8	8
Collège et pavillons	Gollion	6	7	8	8
Collège	Grancy	2	2	2	2
Collège et pavillons	L'Isle	4	4	4	7
Collège	Mont-la-Ville	2	2	2	2
Totaux		41	45	46	49

Collège des Chavannes 2

Le crédit d'étude portant sur l'extension du complexe des Chavannes a été adopté au printemps 2024. Le projet, tel que présenté lors du Conseil Intercommunal en septembre 2024, prévoyait la construction d'une dizaine de salles de classes, de 2 salles spéciales, de locaux administratifs et techniques.

Le dossier d'enquête préalable d'implantation a été déposé mi-décembre 2024 auprès de la commune de Cossonay. Il a été soumis à l'enquête publique du 12 août au 12 septembre 2025. Au terme de la procédure, une opposition a été formulée. En octobre 2025, la municipalité de Cossonay a informé le Comité que l'opposition ne serait pas levée. Le Comité de Direction, ayant pris acte de cette décision, travaille à la révision du projet afin que celui-ci reste dans le périmètre constructible du PPA Campagne des Chavannes.

PPE Complexe des Chavannes

Mme Rebecca Gabriel, administratrice, a convoqué l'assemblée générale de la PPE en date du 10 février 2025. Les 4 entités propriétaires du complexe sont représentées par :

- Mme Valérie Induni, syndique, Commune de Cossonay
- Mme Mireille Scholder, directrice, Fondation de Vernand
- M. Frédéric Rossi, président, ASPIC
- Mme Anne-Lise Rime, présidente, ASICOVV

Les principes de répartition des charges 2024 ainsi que le budget 2025 ont été validés. Les montants à charge de l'ASICOVV sont ensuite intégrés au budget et aux comptes de notre association sous le chapitre « Bâtiments ».

Mme Mireille Scholder a annoncé quitter son poste de directrice. Elle sera remplacée par Mme Maria Mauron, directrice « Administration et Finances » de la Fondation de Vernand.

Cantines Scolaires

En 2025 les cantines du PAM et de L'Isle, accueillent les élèves de 7 et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés par la société MIAM-MIAM Sarl.

6'702 repas sont distribués sur le site de Cossonay. La fréquentation des zones pique-nique est très variable en fonction des saisons et de la météo.

Ce n'est pas moins de 3'250 repas qui ont été servis et 3'349 pique-niques qui ont été pris sur le site de la cantine scolaire de L'Isle.

Cantines villageoises

Cinq communes accueillent ces cantines : Cossonay, Cuarnens, Gollion, Grancy et L'Isle. La participation de l'ASICOVV est CHF 6.- par repas reversés aux communes.

Devoirs surveillés

Lors des devoirs surveillés de L'Isle, une surveillante/accompagnante accueille les élèves le lundi, mardi et jeudi sur la pause de midi.

Les devoirs surveillés à Cossonay sont dispensés dans le complexe des Chavannes 2 également les lundis, mardis et jeudis. L'encadrement est assuré par 3 surveillantes et 1 préparatrice des goûters.

Santé

Le médecin scolaire collabore étroitement avec l'établissement scolaire pour s'assurer du bien-être des élèves tout au long de leur scolarité. Il est secondé par une infirmière scolaire. La doctoresse Céline Juchler est le médecin scolaire référent et occupe ce poste depuis septembre 2024.

Dépistages dentaires

Ils sont effectués par deux cabinets dentaires :

- La doctoresse Givel pour les classes sises à Cuarnens, L'Isle et Mont-La-Ville.
- Le cabinet Ardentis pour les classes de Cossonay, Gollion et Grancy.

COMPTES

Quelques commentaires ont déjà été ajoutés en regard des comptes.

Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs incombant aux 11 communes formant l'association :

- pour 10'039 habitants au 31.12.2024 (9'897 habitants au 31.12.2023)
- pour 937 élèves ASICOVV au 31.12.2025 (946 élèves au 31.12.2024)

Le coût par élève se monte à CHF 4'891.85 (CHF 4'474.50 comptes 2024).

Cet exercice est présenté selon le nouveau plan comptable MCH2. Si certaines lignes budgétaires ne sont pas respectées, c'est essentiellement dû aux modifications des numéros de compte et non des dépassements budgétaires. Entre le moment de l'élaboration du budget et la réalité de la comptabilité avec le nouveau plan comptable, des modifications ont été apportées aux comptes.

NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise)

L'entrée en vigueur de la NPIV au 1^{er} janvier 2025 introduit le mécanisme des élèves pondérés destinés à compenser des charges scolaires notamment ceux des transports.

Dès lors, certaines communes devraient rétrocéder ces montants aux associations scolaires.

Afin d'avoir une égalité de traitement entre les associations, l'Asicovv est en discussion avec l'Asicope et l'Asivenoge pour définir les modalités d'encaissement.

Les statuts devront être modifiés en conséquence.

Le sujet étant très complexe, aucune décision n'a été prise actuellement. Dès lors, aucun montant n'est prévu dans les comptes 2026.

Participation des communes

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet des tableaux ci-dessous :

Participation des communes sans le compte 4 (Santé)

	par habitants		par élèves		TOTAL
	31.12.2024		au 31.12.2025		
PARTICIPATION DES COMMUNES					
Participation Cossonay	4 902	1 116 634.20	425	1 037 235.50	2 153 869.70
Participation Gollion	1 064	242 370.20	118	287 985.40	530 355.60
Participation Grancy	540	123 007.40	64	156 195.50	279 202.90
Participation La Chaux	436	99 317.10	35	85 419.40	184 736.50
Participation Dizy	238	54 214.40	21	51 251.60	105 466.00
Participation Senarclens	480	109 339.90	53	129 349.40	238 689.30
Participation Chavannes-le-Veyron	160	36 446.50	22	53 692.40	90 138.90
Participation Cuarnens	561	127 791.10	56	136 671.00	264 462.10
Participation L'Isle	1 096	249 659.81	84	205 006.51	454 666.32
Participation Mauraz	67	15 262.00	6	14 643.30	29 905.30
Participation Mont-la-Ville	495	112 756.80	53	129 349.40	242 106.20
TOTAUX	10 039	2 286 799.41	937	2 286 799.41	4 573 598.82

Participation des communes compte 4 (Santé)

	par habitants		par élèves		TOTAL
	31.12.2024		au 31.12.2025		
PARTICIPATION DES COMMUNES					
Participation Cossonay	4 902	4 243.80	425	3 942.20	8 186.00
Participation Gollion	1 064	921.10	118	1 094.50	2 015.60
Participation Grancy	540	467.50	64	593.60	1 061.10
Participation La Chaux	436	377.50	35	324.60	702.10
Participation Dizy	238	206.00	21	194.80	400.80
Participation Senarclens	480	415.60	53	491.60	907.20
Participation Chavannes-le-Veyron	160	138.50	22	204.10	342.60
Participation Cuarnens	561	485.70	56	519.40	1 005.10
Participation L'Isle	1 096	948.80	84	779.18	1 727.98
Participation Mauraz	67	58.00	6	55.70	113.70
Participation Mont-la-Ville	495	428.50	53	491.60	920.10
TOTAUX	10 039	8 691.00	937	8 691.28	17 382.28

Récapitulatif participation des communes et solde

Participation des communes	2 FORMATION					4 SANTE					RECAPITULATIF	ACOMPTE	SOLDE
	par habitants		par élèves		TOTAL	par habitants		par élèves		TOTAL			
	31.12.2024		au 31.12.2025			31.12.2024		au 31.12.2025					
Participation Cossonay	4 902	1 116 634.20	425	1 037 235.50	2 153 869.70	4 902	4 243.80	425	3 942.20	8 186.00	2 162 055.70	2 269 253.50	-107 197.80
Participation Gollion	1 064	242 370.20	118	287 985.40	530 355.60	1 064	921.10	118	1 094.50	2 015.60	532 371.20	553 307.60	-20 936.40
Participation Grancy	540	123 007.40	64	156 195.50	279 202.90	540	467.50	64	593.60	1 061.10	280 264.00	293 812.30	-13 548.30
Participation La Chaux	436	99 317.10	35	85 419.40	184 736.50	436	377.50	35	324.60	702.10	185 438.60	216 566.60	-31 128.00
Participation Dizy	238	54 214.40	21	51 251.60	105 466.00	238	206.00	21	194.80	400.80	105 866.80	124 313.50	-18 446.70
Participation Senarclens	480	109 339.90	53	129 349.40	238 689.30	480	415.60	53	491.60	907.20	239 596.50	255 564.90	-15 968.40
Participation Chavannes-le-Veyron	160	36 446.50	22	53 692.40	90 138.90	160	138.50	22	204.10	342.60	90 481.50	104 818.20	-14 336.70
Participation Cuarnens	561	127 791.10	56	136 671.00	264 462.10	561	485.70	56	519.40	1 005.10	265 467.20	292 588.80	-27 121.60
Participation L'Isle	1 096	249 659.81	84	205 006.51	454 666.32	1 096	948.80	84	779.18	1 727.98	456 394.30	501 631.20	-45 236.90
Participation Mauraz	67	15 262.00	6	14 643.30	29 905.30	67	58.00	6	55.70	113.70	30 019.00	29 507.70	511.30
Participation Mont-la-Ville	495	112 756.80	53	129 349.40	242 106.20	495	428.50	53	491.60	920.10	243 026.30	237 845.70	5 180.60
TOTAUX	10 039	2 286 799.41	937	2 286 799.41	4 573 598.82	10 039	8 691.00	937	8 691.28	17 382.28	4 590 981.10	4 879 210.00	-288 228.90

217 Bâtiments scolaires

Les intérêts de la dette sont passés de CHF 43'441.00 à CHF 58'557.30.

Un emprunt auprès de la CEDC de CHF 2'000'000.00 a été renouvelé en 2024 à 1.62 % contre 0.5 %.

Un emprunt auprès de la CIP de CHF 4'500'000.00 a été renouvelé le 1^{er} novembre 2025 à 0.75 % contre 0.2 %.

21802 Cantines communales

Augmentation également de la fréquentation sur les différents sites

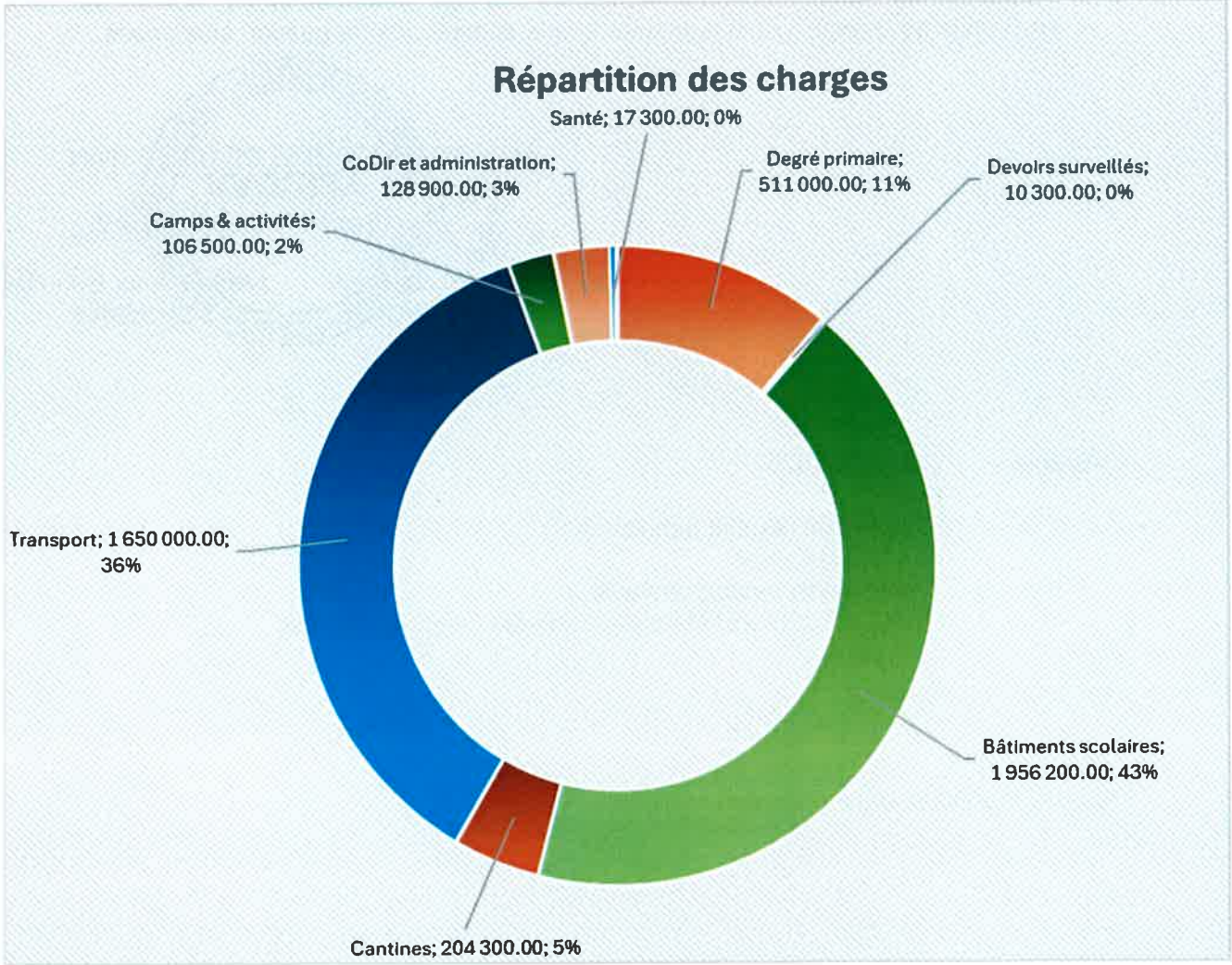
2025			2024			
Commune de Cossonay	4 362	repas	Commune de Cossonay	2 855	repas	53%
Commune de Grancy	1 501	repas	Commune de Grancy	1 172	repas	28%
Commune de Cuarnens	2 395	repas	Commune de Cuarnens	1 782	repas	34%
Commune de Gollion	7 388	repas	Commune de Gollion	6 924	repas	7%
Commune de L'Isle	200	repas				
Total	15 846	repas	Total	12 733	repas	

Investissements

Le préavis 2025-02 – Pavillons provisoires à L'Isle a été bouclé.

Dépenses	CHF 270'089.25
Préavis voté	CHF 250'000.00
Différence de	CHF 20'089.25

La différence est due à l'installation d'échafaudages demandée par la SUVA et par la facturation de la part de Conecta d'une partie du futur démontage des installations.



CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'ASICOVV vous propose, Madame La Présidente, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICOVV

- vu le préavis no. 01-2026 relatif aux comptes 2025 de l'ASICOVV,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'accepter le dépassement du préavis no 02-2025 pour un montant de CHF 20'089.25,
- d'accepter les comptes 2025 de l'ASICOVV tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de Direction, à la boursière et à la commission de gestion et finances.



 AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
ASICOVV
 COMITÉ DE DIRECTION
 Anne-Lise Gime Nadia Isani Ben Nsir
 Présidente Secrétaire

Annexes : Comptes 2025
 Bilan
 Modèles de résultat échelonné
 Flux de trésorerie
 Tableau des investissements
 Principe régissant l'établissement des comptes annuels

Adopté par le CODIR en séance 26.02.2026

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION		4 755 428.62	4 755 428.62	5 080 500.00	5 098 100.00	4 441 840.61	4 459 512.36
4	SANTE		17 382.28	17 382.28	17 600.00		17 671.75	
TOTAUX			4 772 810.90	4 772 810.90	5 098 100.00	5 098 100.00	4 459 512.36	4 459 512.36

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION		4 755 428.62	4 755 428.62	5 080 500.00	5 098 100.00	4 441 840.61	4 459 512.36
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE		4 755 428.62	4 755 428.62	5 080 500.00	5 098 100.00	4 441 840.61	4 459 512.36
212	DEGRE PRIMAIRE		536 983.55	15 970.20	571 650.00	14 300.00	491 708.14	43 083.40
21200	DEGRE PRIMAIRE		519 103.75	8 458.20	548 600.00	8 300.00	472 119.49	34 195.40
21200.3099.00	Autres charges du personnel		5 529.40		13 000.00		10 492.30	
21200.3105.01	Denrées alimentaires, actions préventions		177.85		3 500.00		0.00	
21200.3110.00	Mobilier scolaire		66 899.60		65 000.00		31 476.00	
21200.3110.01	Mobilier spécialisé	1 tableau en moins	20 513.20		40 000.00		15 705.89	
21200.3130.01	Frais de réception		3 502.30		3 500.00		5 601.65	
21200.3150.00	Entretien mobilier scolaire		4 043.85		5 000.00		2 794.60	
21200.3150.01	Entretien mobilier sportif	2 ans de factures Gollion	7 303.35		3 500.00		2 931.90	
21200.3602.00	Part. à l'ASPIC	440.- par élève	392 480.00		391 600.00		382 360.00	
21200.3611.00	Part. aux charges salariales bibliothécaires		9 555.85		9 200.00		9 283.10	
21200.3612.00	Parts aux communes écolage sport-arts-études				2 600.00		760.00	
21200.3612.01	Parts aux communes écolage dérogations		9 098.35		11 700.00		10 714.05	
21200.4260.00	Remboursement et participation de tiers	rbt déménagement Canton		1 778.20		0.00		6 797.55
21200.4611.01	Dédommagement du canton pour élèves requérants			0.00		4 000.00		19 817.85
21200.4611.02	Dédommagement du canton pour élèves COES			5 600.00		3 000.00		6 500.00
21200.4612.04	Dédommagement des communes, écolage dérogations	1 élève		1 080.00		1 300.00		1 080.00
21201	Degré primaire - Devoirs surveillés		17 879.80	7 512.00	23 050.00	6 000.00	19 588.65	8 888.00
21201.3010.00	Salaires du personnel des devoirs surveillés		14 515.95		18 000.00		16 258.95	
21201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.		1 395.20		1 800.00		1 526.35	
21201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents		69.40		200.00		303.05	
21201.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM				150.00		0.00	
21201.3091.00	Recrutement du personnel				0.00		0.00	
21201.3099.00	Autres charges du personnel				700.00		80.00	
21201.3105.00	Denrées alimentaires, goûters des élèves		701.50		1 000.00		745.75	
21201.3133.01	Charges d'utilisation informatiques, logiciel		1 197.75		1 200.00		674.55	
21201.3181.00	Pertes sur créances effectives				0.00		0.00	
21201.4260.00	Remboursements particip. parents devoirs surveillés			7 200.00		5 500.00		8 888.00
21201.4260.01	Remboursements particip. parents frais d'inscription			312.00		500.00		0.00
217	BATIMENTS SCOLAIRES		2 052 334.49	88 764.45	1 981 300.00	69 590.00	1 826 266.78	71 924.65
2170	BATIMENTS SCOLAIRES		2 052 334.49	88 764.45	1 981 300.00	69 590.00	1 826 266.78	71 924.65
21701	Bâtiment scolaire (ASICOPE)		199 585.95	0.00	182 300.00	0.00	114 972.65	0.00
21701.3160.00	Loyers locaux scolaires, PAM1+2		4 889.00		49 800.00		-75 459.00	
21701.3160.01	Loyers locaux scolaires, PAM3		4 268.00		4 500.00		-11 048.50	
21701.3160.02	Loyers locaux scolaires Coss Arena		151 998.00		100 000.00		142 783.00	
21701.3160.03	Loyers locaux, PPLS		38 430.95		28 000.00		58 697.15	

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21702	Bâtiment scolaire (Cossonay)		180 000.00		180 000.00	0.00	165 000.00	0.00
21702.3160.00	Loyers locaux scolaires		180 000.00		180 000.00		165 000.00	
21703	Bâtiment scolaire (Gollion)		266 000.00		266 000.00	0.00	223 500.00	0.00
21703.3160.00	Loyers locaux scolaires		266 000.00		266 000.00		223 500.00	
21704	Bâtiment scolaire (Grancy)		117 500.00		117 500.00	0.00	102 500.00	0.00
21704.3160.00	Loyers locaux scolaires		117 500.00		117 500.00		102 500.00	
21705	Bâtiment scolaire (L'Isle)		155 000.00		155 000.00	0.00	160 000.00	0.00
21705.3160.00	Loyers locaux scolaires		155 000.00		155 000.00		160 000.00	
21706	Bâtiment scolaire (Cuarnens)		205 000.00		205 000.00	0.00	197 500.00	0.00
21706.3160.00	Loyers locaux scolaires		205 000.00		205 000.00		197 500.00	
21707	Bâtiment scolaire (Mont-la-Ville)		37 500.00		37 500.00	0.00	37 500.00	0.00
21707.3160.00	Loyers locaux scolaires		37 500.00		37 500.00		37 500.00	
21708	Bâtiment scolaire (Chavannes 2)		841 865.49	88 764.45	838 000.00	69 590.00	825 294.13	71 924.65
21708.3101.00	Matériel d'exploitation, produits		1 299.00		2 000.00		4 191.10	
21708.3111.00	Machines, appareil et véhicule		3 522.15		3 000.00		0.00	
21708.3120.00	Matériel d'exploitation, eau		6 899.32		18 000.00		-3 482.83	
21708.3120.01	Matériel d'exploitation, gaz		6 692.39		12 000.00		21 436.39	
21708.3120.02	Matériel d'exploitation, électricité		11 902.48		12 000.00		0.00	
21708.3134.00	Prime d'assurances choses		1 617.65		2 500.00		3 321.50	
21708.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles		10 553.35		10 000.00		4 969.10	
21708.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules		6 993.85		5 000.00		8 745.25	
21708.3160.00	Location des pavillons Asicovv		126 077.25		127 000.00		132 894.05	
21708.3199.00	Charges PPE		30 550.75		29 200.00		32 578.57	
21708.3199.01	Fonds de rénovation bâtiments		21 000.00		21 000.00		21 000.00	
21708.3300.00	Amortissements		326 600.00		325 000.00		326 600.00	
21708.3300.01	Amortissements pavillons Asicovv		97 100.00		97 100.00		97 100.00	
21708.3401.00	Intérêts passifs		58 557.30		41 700.00		43 441.00	
21708.3511.01	Fonds de rénovation cuisine		15 000.00		15 000.00		15 000.00	
21708.3632.00	Subvention accordées aux communes, salaires		117 500.00		117 500.00		117 500.00	
21708.4260.00	Remboursement et participations de tiers			31 611.45		13 000.00		14 446.65
21708.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles UAPE			45 759.00		45 000.00		45 759.00
21708.4472.01	Paiements pour utilisations des immeubles Fondation Vernand			11 394.00		11 390.00		11 394.00
21708.4472.02	Paiements pour utilisations des immeubles divers			0.00		200.00		325.00
21709	Pavillons L'Isle		49 883.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21709.3160.01	Location des pavillons		42 591.40		0.00		0.00	
21709.3632.00	Subventions accordées aux communes, salaires	5 mois	7 291.65					

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
218	ACCUEIL DE JOUR		236 484.69	31 937.50	224 750.00	24 000.00	219 523.95	18 528.00
2180	ACCUEIL DE JOUR		236 484.69	31 937.50	224 750.00	24 000.00	219 523.95	18 528.00
21800	Accueil de jour, Cantine de l'Association		91 778.69	31 937.50	91 150.00	24 000.00	88 917.95	18 528.00
21800.3010.00	Salaires du personnel communal		39 294.20		31 000.00		39 067.15	
21800.3050.00	Cotisations patronales AVS		3 274.60		3 100.00		3 603.75	
21800.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		187.80		350.00		737.00	
21800.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'IJM		0.00		200.00		0.00	
21800.3100.00	Matériel de bureau		0.00		500.00		0.00	
21800.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		154.85		1 000.00		139.10	
21800.3105.01	Denrées alimentaires, achat des repas		26 454.09		32 000.00		22 993.25	
21800.3130.00	Frais de téléphone		191.90		250.00		0.00	
21800.3133.01	Charges d'utilisation informatiques		2 121.25		2 750.00		2 377.70	
21800.3161.00	Loyers		20 000.00		20 000.00		20 000.00	
21800.3181.00	Pertes sur créances effectives		100.00		0.00		0.00	
21800.4260.00	Remboursements particip. parents frais de repas			25 509.00		22 000.00		18 528.00
21800.4260.01	Remboursements particip. parents frais d'inscription			458.00		2 000.00		0.00
21801.4260.03	Participation de tiers	Refacturation à L'Isle		5 970.50		0.00		0.00
21801	Accueil de jour, Cantines convention ASICOPE		49 630.00		61 600.00	0.00	54 208.00	0.00
21801.3632.00	Subvention accordées aux communes		49 630.00		61 600.00		54 208.00	
21802	Accueil de jour, Cantines communales		95 076.00		72 000.00	0.00	76 398.00	0.00
21802.3632.00	Subvention accordées aux communes		95 076.00		72 000.00		76 398.00	
219	ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS		1 929 625.89	4 618 756.47	2 302 800.00	4 990 210.00	1 904 341.74	4 325 976.31
2191	TRANSPORTS D'ELEVES		1 657 983.40	7 872.65	1 926 700.00	55 000.00	1 614 987.05	40 983.90
21910	Transports d'élèves		1 657 983.40	7 872.65	1 926 700.00	55 000.00	1 614 987.05	40 983.90
21910.3130.01	Prestations de services de tiers, transports journaliers		1 579 555.05		1 840 000.00		1 541 773.60	
21910.3130.02	Prestations de services de tiers, spéciaux		21 311.00		37 000.00		24 201.20	
21910.3130.03	Prestations de service de tiers, Mobilis		18 291.50		23 700.00		20 889.00	
21910.3132.00	Honoraires et conseils externes, expertises, spécialistes	N.H. marché public	38 825.85		26 000.00		28 123.25	
21910.4260.00	Remboursements et participations de tiers			7 872.65		55 000.00		40 983.90
2193	CAMPS ET ACTIVITES SCOLAIRES		142 665.70	36 018.10	226 850.00	49 000.00	163 175.90	49 064.15
21930	Camps scolaires		68 513.20	32 182.50	120 050.00	41 000.00	110 046.65	41 825.00
21930.3171.00	Camps scolaires 1 à 6		32 851.40		82 250.00		65 510.70	
21930.3171.01	Camps scolaires 7 et 8		35 661.80		37 800.00		44 230.20	
21930.3181.00	Pertes sur créances effectives		0.00		0.00		305.75	
21930.4260.01	Remboursements de tiers, participation des parents			16 124.00		29 000.00		20 925.00
21930.4611.01	Dédommagements du canton, frais enseignants			16 058.50		12 000.00		20 900.00

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21931	Activités culturelles et sportives		74 152.50	3 835.60	106 800.00	8 000.00	53 129.25	7 239.15
21931.3171.02	Courses d'écoles 1 à 6		12 179.65		17 100.00		7 082.65	
21931.3171.03	Courses d'écoles 7 à 8		4 042.30		7 350.00		2 637.95	
21931.3171.04	Sorties 1 à 6		11 493.10		17 050.00		8 523.50	
21931.3171.05	Sorties 7 à 8		2 829.30		7 350.00		6 757.80	
21931.3171.06	Sorties ski 5 à 6		9 405.00		7 900.00		4 080.00	
21931.3171.07	Sorties et joutes sportives		118.30		5 700.00		0.00	
21931.3171.08	Spectacles, art en scène, coquino		14 422.05		15 000.00		13 622.35	
21931.3171.09	Cinéma		12 000.00		13 350.00		10 425.00	
21931.3171.10	Activités extraordinaires		0.00		3 000.00		0.00	
21931.3171.11	Journée en forêt, durabilité		7 662.80		13 000.00		0.00	
21931.4611.01	Dédommagements du canton, frais enseignants	y compris subvention forêt		3 835.60		8 000.00		7 239.15
2199	ECOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNE AILLEURS		128 976.79	4 574 865.72	149 250.00	4 886 210.00	126 178.79	4 235 928.26
21990	Ecole obligatoire, Conseil intercommunal		4 035.00	0.00	5 700.00	0.00	4 937.50	0.00
21990.3000.00	Salaires des autorités et commissions, bureau		1 395.00		1 700.00		2 687.50	
21990.3170.00	Remboursement de frais effectifs		0.00		500.00		0.00	
21990.3612.00	Salaires autorités et commissions		2 640.00		3 500.00		2 250.00	
21991	Ecole obligatoire, Comité de direction		19 578.35	0.00	28 600.00	0.00	18 959.85	0.00
21991.3001.00	Paiements aux autorités, frais forfaitaires		0.00		0.00		1 570.95	
21991.3099.00	Autres charges du personnel		400.00		1 000.00		630.00	
21991.3170.00	Remboursement de frais effectifs		1 594.60		1 600.00		0.00	
21991.3612.00	Part. aux communes, salaires des autorités		17 583.75		26 000.00		16 758.90	
21992	Ecole obligatoire, CET, Conseil d'Etablissement		0.00	0.00	1 300.00	0.00	1 000.00	0.00
21992.3000.00	Salaires des autorités		0.00		1 000.00		1 000.00	
21992.3001.00	Paiements aux autorités, frais forfaitaires		0.00		100.00		0.00	
21992.3099.00	Autres charges de personnel		0.00		200.00		0.00	
21993	Ecole obligatoire, Administration de l'Association		104 056.84	0.00	106 950.00	0.00	98 577.94	0.00
21993.3010.00	Salaires du personnel d'administration		31 976.10		33 000.00		31 785.40	
21993.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais		2 976.30		3 100.00		2 993.45	
21993.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pensions		5 096.20		5 200.00		5 112.10	
21993.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents		1 056.20		1 300.00		1 908.10	
21993.3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJM		1 726.70		650.00		0.00	
21993.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel		0.00		100.00		0.00	
21993.3099.00	Autres charges du personnel, cadeaux		1 100.00		2 500.00		600.00	
21993.3100.00	Matériel de bureau		0.00		1 000.00		89.20	
21993.3102.00	Imprimés, publications	photocopies	646.80		100.00		262.15	
21993.3110.00	Meubles et appareils de bureau		0.00		200.00		118.45	

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21993.3113.00	Matériel informatique	computis	1 350.30		2 700.00		0.00	
21993.3130.01	Prestations de services, frais de port		555.80		1 100.00		789.19	
21993.3130.02	Prestations, téléphones		228.00		500.00		326.50	
21993.3132.00	Honoraires et frais d'expertises, fiduciaire		2 486.30		2 500.00		2 500.00	
21993.3132.01	Frais contentieux		397.00		500.00		0.00	
21993.3133.00	Charges d'utilisation informatique		0.00		0.00		2 368.90	
21993.3134.00	Primes d'assurances choses		4 597.95		3 700.00		3 136.30	
21993.3158.00	Entretien maintenance logiciel		2 071.70		0.00		0.00	
21993.3420.00	Acquisition et admi. de capital, CCP/banque		94.94		300.00		0.40	
21993.3601.00	Part. de revenus destinés aux cantons		9 402.65		10 000.00		9 663.70	
21993.3612.00	Parts aux communes et associations, bourse		13 142.50		17 500.00		15 951.00	
21993.3632.00	Patrouilleurs scolaires, soutien aux communes		25 151.40		21 000.00		20 973.10	
21995	Ecole obligatoire, Cours et sports facultatifs,		1 306.60	1 266.90	6 700.00	4 000.00	2 703.50	3 030.66
21995.3010.00	Salaires du personnel, sports facultatifs	1 groupe	1 190.00		6 000.00		2 464.00	
21995.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais		111.10		600.00		239.50	
21995.3099.00	Autres charges, indemnisation		5.50		100.00		0.00	
21995.4611.00	Dédommagement du canton pour salaires SF			1 266.90		4 000.00		3 030.66
21999	Ecole obligatoire, participation des communes		0.00	4 573 598.82	0.00	4 882 210.00	0.00	4 232 897.60
21999.4612.00	Participation de Cossonay			2 153 869.70		2 269 253.50		1 963 436.40
21999.4612.01	Participation de Gollion			530 355.60		553 307.60		457 971.60
21999.4612.02	Participation de Grancy			279 202.90		296 812.30		257 922.00
21999.4612.03	Participation de La Chaux			184 736.50		216 566.60		186 561.00
21999.4612.04	Participation de Dizy			105 466.00		124 313.50		102 138.90
21999.4612.05	Participation de Senarclens			238 689.30		255 564.90		232 523.00
21999.4612.06	Participation de Chavannes-le-Veyron			90 138.90		104 818.20		89 719.40
21999.4612.07	Participation de Cuarnens			264 462.10		292 588.80		263 350.70
21999.4612.08	Participation de L'Isle			454 666.32		501 631.20		436 256.80
21999.4612.09	Participation de Mauraz			29 905.30		29 507.70		27 109.80
21999.4612.10	Participation de Mont-la-Ville			242 106.20		237 845.70		215 908.00

Compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE		17 382.28	17 382.28	17 600.00	0.00	17 671.75	0.00
43	PREVENTION		17 382.28	17 382.28	17 600.00	0.00	17 671.75	0.00
433	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		17 382.28	17 382.28	17 600.00	0.00	17 671.75	0.00
43300	Service médical		17 382.28	17 382.28	17 600.00	0.00	17 671.75	0.00
43300.3106.00	Matériel médical		1 641.30		3 800.00		1 771.50	
43300.3130.01	Prestations de service de tiers, service dentaire		9 635.73		10 800.00		9 248.85	
43300.3130.02	Prestations de service, service médecin scolaire		6 105.25		3 000.00		6 651.40	
43300.4612.00	Participation de Cossonay			8 186.00		0.00		0.00
43300.4612.01	Participation de Gollion			2 015.60		0.00		0.00
43300.4612.02	Participation de Grancy			1 061.10		0.00		0.00
43300.4612.03	Participation de La Chauz			702.10		0.00		0.00
43300.4612.04	Participation de Dizy			400.80		0.00		0.00
43300.4612.05	Participation de Senarclens			907.20		0.00		0.00
43300.4612.06	Participation de Chavannes-le-Veyron			342.60		0.00		0.00
43300.4612.07	Participation de Cuarnens			1 005.10		0.00		0.00
43300.4612.08	Participation de L'Isle			1 727.98		0.00		0.00
43300.4612.09	Participation de Mauraz			113.70		0.00		0.00
43300.4612.10	Participation de Mont-la-Ville			920.10		0.00		0.00

BILAN



		BILAN AU 31.12.2025		BILAN AU 31.12.2024	
		DOIT	AVOIR	DOIT	AVOIR
COMPTES DU BILAN					
1	ACTIF	9 608 022.13		9 999 777.27	
100	DISPONIBILITES	693 287.99		978 875.48	
10010.01	CCP	664 545.84		977 257.53	
10020.01	Banque CEDC	28 742.15		1 617.95	
101	DEBITEURS	111 409.45		124 868.35	
10100.01	Débiteurs divers	105 538.55		124 278.35	
10100.28	Commune de Mauraz	511.30		-	
10100.29	Commune de Mont-la-Ville	5 180.60		-	
10100.30	Débiteurs mon portail	179.00		590.00	
104	ACTIFS TRANSITOIRES	29 262.85		19 366.40	
10490.01	Transitoires débiteurs	29 262.85		19 366.40	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8 774 061.84		8 876 667.04	
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	8 657 747.09		8 811 357.84	
14040.01	Préavis no 2019-01 complexe des Chavannes	8 080 960.69		8 407 560.69	
14040.02	Préavis no 2023-02 4 classes provisoires	306 697.15		403 797.15	
14040.03	Préavis no 2025-02 pavillons L'Isle	270 089.25		-	
142	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA	116 314.75		65 309.20	
14290.00	Préavis no 2024-02 étude extension	116 314.75		65 309.20	
20	PASSIF		9 608 022.13		9 999 777.27
2000	ENGAGEMENTS COURANTS		309 597.64		419 974.43
20000.02	Créanciers divers		309 597.64		419 974.43
2003	ACOMPTES A DES TIERS RECUS		308 152.86		484 537.46
20030.11	Créanciers parents - mon portail		14 232.05		11 967.05
20030.19	Commune de Cossonay		107 197.80		179 955.60
20030.20	Commune de Gollion		20 936.40		75 548.40
20030.21	Commune de Grancy		13 548.30		22 670.00
20030.22	Commune de La Chaux		31 128.00		33 967.00
20030.23	Commune de Dizy		18 446.70		26 877.10
20030.24	Commune de Senarclens		15 968.40		30 893.00
20030.25	Commune de Chavannes-le-Veyron		14 336.70		11 028.60
20030.26	Commune de Cuarnens		27 121.60		15 157.30
20030.27	Commune de L'Isle		45 236.91		54 367.21
20030.28	Commune de Mauraz				146.20
20030.29	Commune de Mont-la-Ville				21 960.00
204	PASSIFS TRANSITOIRES		22 771.63		17 765.38
20490.01	Transitoires divers		22 771.63		17 765.38
2064	EMPRUNTS A LONG TERME		8 937 500.00		9 062 500.00
20640.00	CIP 0.20 % - 2026		4 437 500.00		4 562 500.00
20640.20	CEDC 1.62 % - 2026		2 000 000.00		2 000 000.00
20640.30	Postfinance 0.50 % - 2031		2 500 000.00		2 500 000.00
291	FONDS DE RENOVATION		30 000.00		15 000.00
29100.00	Fonds de rénovation cuisine		30 000.00		15 000.00

Résultat échelonné		Comptes 2025	Budget 2025
30	Charges de personnel	-111 299.65	-126 650.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3 394 606.86	-3 748 150.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	-423 700.00	-422 100.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-36 000.00	-15 000.00
36	Charges de transfert	-748 552.15	-744 200.00
37	Subventions redistribuées		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-4 714 158.66	-5 056 100.00
40	Revenus fiscaux		
41	Patentes et concessions		
42	Taxes et redevances	96 835.80	127 000.00
43	Revenus divers		
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		
46	Revenus de transferts	4 618 822.10	4 914 510.00
47	Subventions à redistribuer		
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		4 715 657.90	5 041 510.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 499.24	-14 590.00
34	Charges financières (-)	-58 652.24	-42 000.00
44	Revenus financiers (+)	57 153.00	56 590.00
RESULTAT FINANCIER		-1 499.24	14 590.00
RESULTAT OPERATIONNEL		-0.00	0.00
38	Charges extraordinaires (-)		
48	Revenus extraordinaires (+)		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0.00	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-0.00	0.00

Tableau des flux de trésorerie

	<u>31 décembre 2025</u>	
Domaine du fonctionnement		
Résultat net de fonctionnement	0.00	
Attributions aux fonds de réserve	15'000.00	
Prélèvements aux fonds de réserve		
Virement provision perte s/débiteur à l'actif		
Modification des fonds propres	15'000.00	
Gains comptables sur patrimoine financier		
Amort. des invest. du patrimoine financier		
Amort. des invest. du patrimoine admin.	423'700.00	
Marge d'autofinancement (cash flow)	438'700.00	438'700.00
Variation des débiteurs	13'458.90	
Variation marchandises, fournitures, travaux cours		
Variation des actifs transitoires	-9'896.45	
Variation des créanciers	-286'761.39	
Variation des passifs transitoires	5'006.25	
		-278'192.69
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]	160'507.31	
Domaine des investissements		
Investissements dans le patrimoine administratif	-321'094.80	
Subventions et participations de tiers		
Octroi prêts patrimoine administratif		
Remboursement prêts patrimoine administratif		
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	-321'094.80	-321'094.80
Investissements - immobilisations du patrimoine financ		
Désinvestissements - immobilisations du patrimoine fir		
Investissements - placements financiers		
Désinvestissements - placements financiers		
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]		
Trésorerie générée par les investissements		-321'094.80
Domaine du financement		
Recours à l'emprunt à court terme		
Remboursements des emprunts à court terme		
Recours à l'emprunt à long terme		
Remboursements des emprunts long terme	-125'000.00	
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	-125'000.00	-125'000.00
Variation de la trésorerie nette		-285'587.49
Décomposition		
Disponibilités à l'ouverture	-978'875.48	
Disponibilités à la clôture	693'287.99	-285'587.49
Placements à l'ouverture		
Placements à la clôture		
Dettes à court terme à l'ouverture		
Dettes à court terme à la clôture		
Variation de la trésorerie nette		-285'587.49

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2025

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, allénations et sorties en 2025 (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025(-)	Amortissements planifiés en 2025 (-)	Amortissements non planifiés en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.2025	Réserves de préfinancement au 31.12.2025
1404 Bâtiments PA													
14040.01 Construction du collège Chavannes 2	2019-01	9 800 000	9 449 861	-	-	9 449 861	1 042 300	326 600	-	8 080 961		-	-
14040.02 Pavillons provisoires à Cossonay	2023-02	485 500	500 897	-	-	500 897	97 100	97 100	-	306 697		-	-
14040.03 Pavillons provisoires à L'Isle	2025-02	250 000	-	270 089	-	270 089	-	-	-	270 089		-	-
TOTAL Bâtiments PA		10 535 500	9 950 758	270 089	-	10 220 847	1 139 400	423 700	-	8 657 747		-	-
1429 Autres immobilisations incorporelles PA													
14290.00 Etude extension collège	2024-02	285 000	65 309	51 005	-	116 314	-	-	-	116 314		-	-
TOTAL Autres immobilisations incorporelles PA		285 000	65 309	51 005	-	116 314	-	-	-	116 314		-	-
14. Total immobilisations du PA		10 820 500	10 016 067	321 094	-	10 337 161	1 139 400	423 700	-	8 774 061		-	-



Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Bases légales appliquées

NB : la loi et le règlement seront bientôt mis à jour pour refléter le contenu du présent Manuel.

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les collectivités vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de l'association de communes. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre l'association de communes et les communes membres, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes d'association de communes se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).

Les provisions sont inscrites au bilan en utilisant les écritures comptables relatives aux passifs de régularisation. Des sous-comptes séparés sont présentés au bilan pour chaque provision.

3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.

4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, ainsi que le tableau des immobilisations.

Patrimoine administratif

Les actifs du patrimoine administratif n'ont pas été retraités lors du passage à MCH2.

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1)].

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.] [Indiquer également si les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement]

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Le seuil d'importance pour déterminer l'activation des prestations propres en lien avec des investissements du patrimoine administratif est fixé à CHF 50'000.00.

Financements spéciaux, fonds et legs

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés sont alimentés par des recettes affectées. Les deux doivent reposer sur une base légale

Patrimoine financier

Les collectivités vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Approuvé par le CoDir dans sa séance du 26.02.2026

La Présidente  La Secrétaire 
ASICOW
 COMITÉ DE DIRECTION
 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
 COISSONAY-VEYRONNENGE

Anne-Lise Rime Nadia Pisani Ben Nsir